



Commission
européenne

L'UE est le marché le plus sûr au monde pour les teintures capillaires

→ Y A-T-IL UN RISQUE À SE TEINDRE LES CHEVEUX ?

Les teintures capillaires figurent parmi les produits cosmétiques les plus populaires sur le marché, et sont utilisées par quelque 60 % des femmes en Europe et environ 5 à 10 % des hommes. L'Europe est

le premier producteur mondial de produits cosmétiques et figure parmi les principaux exportateurs. Dans le cadre des responsabilités de l'Union européenne de protection de ses citoyens, les teintures capillaires vendues au sein de l'UE doivent répondre à des exigences de sécurité contraignantes, afin de garantir le plus haut niveau de sûreté tout en continuant à encourager l'innovation et la compétitivité dans ce secteur.

La Commission européenne demande à son comité scientifique indépendant pour la sécurité des consommateurs (SCCS) d'effectuer des évaluations des risques pour plusieurs types de produits de consommation, y compris les teintures capillaires et autres produits cosmétiques. Ces évaluations sont effectuées sur la base d'études menées conformément à des normes scientifiques strictes.

→ QUELLES SONT LES CRAINTES LIÉES AUX TEINTURES CAPILLAIRES ?

Dans le passé, la principale préoccupation liée aux teintures capillaires concernait le risque plus élevé de cancer. De nombreuses études épidémiologiques ont été menées afin de déterminer s'il existait éventuellement un lien entre l'utilisation de teintures capillaires et le risque de cancer du sang (leucémies et lymphomes) ou de cancer de la vessie.

Les dermatites allergiques de contact constituent un autre sujet de préoccupation, puisque certaines personnes en ont souffert suite à l'utilisation de teintures capillaires.

→ CES PRÉOCCUPATIONS SONT-ELLES JUSTIFIÉES ?

Les teintures capillaires produites avant les années 1980 contenaient certains produits chimiques dont il s'est avéré par la suite qu'ils provoquent des cancers chez les animaux, même si la pertinence de ces effets sur l'être humain n'est pas établie. Depuis lors, les fabricants ont remplacé ces produits chimiques par des

substances plus sûres dans leurs formulations. La poursuite des recherches sur l'utilisation de teintures capillaires et l'incidence de différents types de cancer n'ont pas fait apparaître de résultats probants. Certaines études épidémiologiques avaient donné à penser que les coiffeurs et barbiers, qui sont susceptibles d'être les plus exposés aux teintures capillaires, présentaient une fréquence plus élevée des cancers de la vessie. Toutefois, d'autres études, en particulier en Europe, ont réfuté ces conclusions. Par exemple, une analyse récente qui a pris en considération toutes les études publiées précédemment a montré qu'il n'y avait pas de risque supplémentaire de cancer de la vessie lié à l'utilisation de teintures capillaires. L'usage personnel de teintures capillaires n'a pas non plus été classé comme cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé.

Toutefois, les allergies de contact liées à l'utilisation de teintures capillaires restent un problème commun en dermatologie.

→ CERTAINES TEINTURES CAPILLAIRES SONT-ELLES PLUS PRÉOCCUPANTES QUE D'AUTRES ?

Il existe trois principaux types de teintures pour cheveux. Les teintures temporaires et semi-permanentes qui sont non oxydantes, ce qui signifie qu'elles enrobent le cheveu, au lieu de le pénétrer, et qu'elles sont éliminées par les shampoings. Les teintures capillaires permanentes (également appelées oxydantes) sont plus préoccupantes et sont aussi les plus largement utilisées. Elles représentent 70 à 80 % des teintures commercialisées sur le marché européen. Les teintures capillaires pour cheveux de couleur plus sombre, notamment châtain, utilisent de plus fortes concentrations de substances chimiques que les teintures pour cheveux clairs et sont donc susceptibles d'exposer les utilisateurs à des niveaux plus élevés des substances chimiques capillaires.

→ PUIS-JE TEINDRE MES CHEVEUX SANS ME SOUCIER DES RISQUES POUR LA SANTÉ ?

Les teintures capillaires figurent parmi les produits les plus soigneusement analysés sur le marché des cosmétiques dans l'Union européenne.

Toutes les teintures capillaires dans l'Union européenne doivent respecter le [règlement sur les produits cosmétiques](#), qui énumère les substances colorantes pouvant être utilisées dans les préparations pour teintures capillaires,

sous réserve de certaines conditions et restrictions. Le règlement sur les cosmétiques impose ainsi aux fabricants d'inclure les avertissements de sécurité sur les étiquettes des produits contenant certaines substances pouvant entraîner une sensibilisation et des réactions cutanées allergiques.

Les fabricants de cosmétiques sont les premiers responsables de la sécurité de leurs produits, et sont légalement tenus de garantir que leurs produits ont fait l'objet d'une évaluation scientifique par des experts avant d'être commercialisés. Le processus implique l'établissement de dossiers démontrant que la substance ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs. Ces dossiers sont ensuite transmis à la Commission européenne en vue d'une évaluation des risques par le SCCS.

Depuis 2003, la Commission européenne a mis en place une stratégie globale d'évaluation de la sécurité des teintures capillaires en Europe. Conformément à cette stratégie, les teintures capillaires ont été évaluées par le SCCS et plus d'une centaine ont été considérées comme sûres et sont autorisées dans le cadre du règlement sur les produits cosmétiques. En outre, plus de 180 ingrédients ont été interdits, soit en raison d'un avis négatif du SCCS ou en raison du manque d'intérêt de l'industrie pour la mise à jour des dossiers de sécurité.

Par conséquent, les consommateurs peuvent être assurés que la Commission est constamment attentive à ce sujet et qu'elle évalue et gère les risques en permanence, afin que l'Europe reste le marché le plus sûr au monde pour les teintures capillaires et autres produits cosmétiques.

La présente fiche est basée sur 18 avis concernant des teintures capillaires, avis formulés de manière indépendante par le comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (SCCS 2013-2016) **Février 2016**

Tous les avis sont disponibles à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/opinions/index_en.htm